

La Lettre du Milieu Montagnard

N° 10 – Avril 2007

DEVELOPPEMENT DURABLE ET MILIEU MONTAGNARD

Une notion déjà bien galvaudée

Dès 1987, la commission mondiale pour l'environnement et le développement de l'ONU, présidée par G.H. Brundtland, s'inquiète des conditions de compatibilité entre croissance et environnement dans un rapport intitulé : « Notre avenir commun » ; **le développement durable** ou soutenable (*sustainable development* en anglais) y est défini comme « un développement qui permet la satisfaction des besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs ». Cette idée prend sa source dans le caractère limité des ressources naturelles : celles qui sont renouvelables peuvent être utilisées au fur et à mesure de leur renouvellement, mais pour les autres, le problème est de déterminer quelle part peut prélever la génération actuelle.

Ensuite, en 1992, le sommet de Rio pour l'environnement (Sommet de la Terre) décide d'un plan d'action pour un développement durable (Agenda 21 de l'ONU) où un chapitre particulier est réservé aux zones de montagne.

Depuis, cette notion déjà complexe en elle-même (le développement suppose une certaine forme de croissance, et la croissance n'est possible que grâce à l'utilisation accrue de ressources à caractère fini pouvant elle-même engendrer des nuisances) s'est progressivement vidée de son sens en entrant dans le vocabulaire courant.

L'application à la montagne

Dans le chapitre 13 de l'agenda 21, la montagne est considérée comme une zone sensible à préserver du fait de ses ressources (diversité biologique, réservoir d'eau) dont l'abondance contraste avec la pauvreté relative de la population qui y vit. Cette sensibilité particulière s'explique par la faible capacité de défense des eaux et des sols contre les agents polluants, les contrastes climatiques extrêmes, les fortes précipitations et la configuration accidentelle du relief qui peut être source de catastrophes de dimensions incontrôlables.

Les stratégies de préservation passent par l'information puis la formation pour recenser et faire connaître les techniques et pratiques propres à empêcher l'aggravation des déséquilibres écologiques et l'érosion des sols, et l'on préconise la création de réserves naturelles.

Résumant une grande partie des problèmes de la planète (développement à outrance, pollution, disparition des espèces, appauvrissement culturel et absence de responsabilité dans la gestion des ressources), la montagne est considérée à ce stade comme un milieu exemplaire pour la promotion et la mise en valeur des politiques de développement durable; on y veut à la fois ménager l'environnement naturel et garantir des conditions de vie décentes aux populations que l'on souhaiterait maintenir sur place et dont les ressources naturelles sont de plus en plus convoitées.

Comment atteindre un développement durable aujourd'hui en montagne ?

L'agriculture et le tourisme offrent les deux piliers de développement principaux.

L'agriculture intensive a conduit à accentuer l'exploitation du sol et à détruire les paysages ruraux traditionnels, or **l'agriculture** en montagne joue un rôle fondamental dans la conservation du milieu et la prévention des risques : elle fournit à la collectivité des services dont la rémunération n'est pas incluse dans le prix de vente de ses produits en façonnant le paysage, préservant la diversité biologique, évitant les catastrophes naturelles. Il faut donc préserver l'agriculture de montagne en rémunérant les services qu'elle fournit à la collectivité et lui donner les moyens de contribuer à l'équilibre eau/air/sol tout en produisant des espaces accueillants pour l'activité touristique dont le principal capital est une nature intacte.

Le tourisme, en diversifiant les revenus, permet de limiter l'exode rural à condition de ne pas reposer sur la construction de mondes artificiels sans rapports directs avec la région et ses habitants (stations construites ex nihilo qui occupent ou tentent de conquérir des espaces que d'autres voulaient protéger ou débordent sur les espaces dont elles se servent comme produit d'appel). Dans ces enclaves la manne du tourisme profite de moins en moins aux locaux, tandis qu'ailleurs l'extension du réseau routier et des infrastructures pour les transports individuels en raccourcissant les temps de déplacement favorise les excursions journalières et les brefs séjours à retombées minimales sur la population locale.

Pour s'orienter vers un tourisme « durable » il faut sensibiliser la profession pour mettre l'offre touristique plus en phase avec la conscience environnementale émergente, développer les transports collectifs et la « mobilité douce », favoriser l'allongement des séjours, donner plus d'importance à l'environnement, à la nature, aux paysages intacts. Il faut aussi diversifier les activités des stations de montagne dans un contexte où l'enneigement se réduit et épargner ce qui reste de sol en limitant la construction de résidences secondaires et favorisant l'offre de lits hôteliers.

Gardons donc présentes à l'esprit ces préoccupations au niveau de nos pratiques, de nos activités, de nos refuges etc. pour que nos montagnes puissent offrir les mêmes sources d'émerveillement aux générations futures.

Hélène DENIS (hel.denis@wanadoo.fr)

EN 2007, QUE LA MONTAGNE EST BELLE !

22-23 septembre 2007

N'oubliez pas d'inscrire votre club auprès de Stéphanie SIGDA : s.sigda@ffcam.fr – tél 01.53.72.87.09

MW ET LA CIPRA TIENNENT LEURS ASSISES

L'AG de Mountain Wilderness

Neige de printemps et burle aux Estables(Haute-Loire) accompagnent les mordus pour l'escalade du mont Mézenc (1750 m) en prélude à la traditionnelle AG de Mountain Wilderness de cette fin d'hiver.

Mais les choses sérieuses ont débuté ce samedi 24 mars avec un débat sur les espaces protégés en présence de 4 experts et d'une cinquantaine de personnes.

En voisin, Jacques VARET est venu en soirée nous montrer des images du volcanisme auvergnat (et bien au-delà) et malgré une nuit un peu courte, heure d'été oblige, les adhérents de MW sont au rendez-vous de leur assemblée générale.

Que peut-on en retenir?

Un rapport d'activités multi-voix très complet que le président Jean-Pierre COURTIN conclura sur une note optimiste, compte tenu d'un réseau de terrain de plus en plus développé à travers le territoire et ce malgré la déception engendrée par une légère érosion du nombre d'adhérents, contrairement aux années précédentes. Et 2007 verra l'ouverture d'un nouveau dossier : la protection des rivières de montagne.

Rappelons que MW propose "un développement durable de la montagne basé sur le respect des hommes et de la nature". Au nom du Président de la FFCAM, je n'ai pu que souscrire à cette éthique en soulignant la qualité de nos relations devenues permanentes, que ce soit en interassociatif ("restons CALME" tonne Daniel ROUZIER face aux engins motorisés) ou dans les actions de terrain auxquelles s'associent pleinement les DTR de la CNPM du massif alpin.

Il va de soi que la FFCAM revendique le droit à la différence dans ces actions communes avec les associations de protection tout en affirmant sans cesse auprès des pratiquants des activités de pleine nature la nécessité de s'engager dans la protection du milieu montagnard, à l'image de l'opération "Que la montagne est belle".

CIPRA-France (Comité français de la Commission internationale pour la protection des Alpes).

Retour dans les Alpes le 26 mars, plus précisément à la mairie des ADRETS, dans le massif de Belledonne, commune qui partage avec d'autres la station de ski de PRAPOUTEL-LES SEPT LAUX qui renaît petit à petit des aléas du "plan neige" des années 70.

Pour faire le parallèle avec MW, rappelons que l'action de Cipra-France s'inscrit, avec ses homologues de l'Arc Alpin, dans le cadre d'un traité international, la Convention Alpine, qui a pour objectif essentiel "le choix d'un développement durable pour les Alpes".

Animée par Patrick LE VAGUERESE, qui se veut un "président heureux", l'assemblée générale est consacrée en grande partie aux nombreux programmes en cours, auxquels contribuent non seulement Cipra International, mais aussi plusieurs partenaires associatifs, dont la FFCAM.

C'est d'abord la mise en œuvre en France de la Convention Alpine (présidée depuis le 1^{er} janvier 2007 par la France) avec notamment en 2006 l'organisation en direction des élus alpins de 2 séminaires d'information et d'échanges.

Pour 2007, des projets d'envergure, "Avenir dans les Alpes" qui permet d'approfondir les données d'un développement durable tout en partageant sur le terrain les "bonnes pratiques" ou "Climalp" destiné à promouvoir l'efficacité énergétique des bâtiments en montagne (y compris les refuges).

Un réseau de communes "Alliance dans les Alpes", réunissant dans l'Arc Alpin 75 membres, soit 275 communes, a gagné la France, depuis GAP la pionnière en 2002, jusqu'aux GETS en 2006 et tout récemment la commune qui nous

accueille sous l'autorité d'un maire, Jean PICCHIONI, par ailleurs délégué départemental de l'ANEM, (Elus de montagne) qui fourmille d'idées, déjà mises en œuvre sur son territoire.

Avec Pierre BONTEMPS, toujours présent dans les réunions statutaires et moi-même sur le terrain des transports en montagne, des mobilités douces (journée de Venosc en juin 2006), de l'évolution des glaciers ou encore des énergies renouvelables, la FFCAM se réjouit d'être associée à des actions qu'elle soutient en liaison avec le Club de l'Arc Alpin et des ministères comme le MEDD ou le Ministère des Transports.

François GROSJEAN (francois.grosjean2@wanadoo.fr)

PRINCIPES FONDAMENTAUX APPLICABLES A L'ENSEMBLE DES PARCS NATIONAUX

Le Journal officiel du 6 avril 2007 a publié un arrêté du 23 février 2007 de la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, arrêtant ces principes. Il résulte de cet arrêté, que :

- La création d'un parc vise à protéger un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel, dont la composition est déterminée en partie par certaines activités humaines, respectueuses des espaces naturels concourant au caractère du parc, tout en prenant en compte la solidarité écologique entre les espaces protégés du cœur et les espaces concernés par une politique de protection, de mise en valeur et de développement durable. L'Etat promeut une protection intégrée exemplaire ainsi qu'une gestion partenariale à partir d'un projet de territoire afin de garantir une évolution naturelle, économique et sociale compatible avec le caractère du parc.

- La charte du parc exprime un projet de territoire pour le cœur et le territoire des communes ayant vocation à adhérer à la charte du parc, selon des modalités différentes pour ces deux espaces, elle prend en compte les grands ensembles écologiques fonctionnels et tend notamment à valoriser les usages qui concourent à la protection des paysages, des habitats naturels, de la faune, de la flore et du patrimoine culturel. Elle définit des zones, leur vocation et les priorités de gestion et structure la politique de l'établissement public du parc.

- Le cœur du parc constitue un espace de protection de référence scientifique, d'enjeu national et international permettant de suivre des successions naturelles, il est aussi un espace de découverte de la nature, de ressourcement et de tranquillité.

- L'article 4 précise les conditions de la gestion conservatoire du caractère du cœur du parc en précisant que la maîtrise des activités humaines, dont la fréquentation du public, doit être suffisante pour garantir la protection du patrimoine du cœur du parc et garantir la conservation du caractère de celui-ci, cet article apporte des précisions sur le contenu de la charte du parc.

- L'article 5 précise les engagements que prend une commune qui adhère aux orientations et mesures définies dans la charte du parc, notamment la mise en cohérence des activités projetées sur son territoire avec le projet de territoire défini par la charte et à prendre en compte les impacts de celles-ci sur le patrimoine du cœur du parc. Il résulte enfin de l'article 6 que l'aire d'adhésion, par sa continuité géographique et sa solidarité écologique avec le cœur concourt à la protection de celui-ci, tout en ayant vocation à être un espace exemplaire en matière de développement durable.

Pour en savoir plus : Pierre BONTEMPS (s.sigda@ffcam.fr)